

**CONDITIONS D'UTILISATION DES DONNEES INDIVIDUELLES ISSUES DES  
DIAGNOSTICS DPR2**

**M. et/ou Mme (ou société) :**

**ADRESSE :**

Le diagnostic DPR2 permet de caractériser le risque de transfert de différents polluants vers les eaux en identifiant les modes de gestion actuelles des parcelles et de leurs abords et en intégrant la sensibilité des parcelles au vu de leur situation dans le bassin versant (ex : proximité au cours d'eau...). A l'issue du diagnostic, des solutions sont formulées pour limiter les transferts vers l'eau et raisonner les pratiques sur les parcelles en cultures et leurs abords en fonction des risques.

Le diagnostic est réalisé par **NOM prestataire** :

Ce prestataire est agréé par le CRODIP, organisme certificateur qui assure la qualité des réalisations. Les données collectées dans le cadre de ce diagnostic seront saisies en ligne et bancarisées dans la base sol de la Chambre d'agriculture de Bretagne par le prestataire réalisant le diagnostic.

Ce diagnostic DPR2 vous est proposé dans le cadre des actions du **bassin versant de ....** porté par (**NOM structure**).

Ainsi, les données collectées pourront être valorisées de manière anonyme afin de développer les référentiels locaux et adapter les actions proposées, communiquer sur l'évolution des pratiques agricoles vers des élus professionnels et locaux, le grand public et évaluer le dispositif à une échelle régionale.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et exercer vos droits, consultez le site web des chambres d'agriculture de Bretagne, rubrique Mentions légales

En signant ce document vous acceptez les conditions d'utilisation des données individuelles issues des diagnostics DPR2.

Fait à ....., le .....

**Le prestataire**

Pour **NOM de la Structure**

**NOM du conseiller**

Signature